



Empêcher la destruction de nos régimes de retraite

lundi 18 mars 2019, par [Bariaud](#)

RETRAITÉ-ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

EMPÊCHER LA DESTRUCTION DE NOS RÉGIMES DE RETRAITE

Pour les salarié-es qui ont craint de perdre leur emploi tout ou partie de leur vie active, arriver à la retraite est considéré comme une position enfin stable, un « statut », assis sur une pension garantie (certes insuffisante pour le plus grand nombre).

Le financement des régimes de bases par une partie du salaire des actif-ves (cotisations) concrétise la solidarité entre générations. Les sommes ainsi collectées et consommées en temps réel, comme celles de l'assurance maladie, des allocations familiales, des accidents du travail, font partie de la masse salariale que Macron veut diminuer en basculant de plus en plus de cotisations vers la CSG et en multipliant les exonérations de cotisations.

Tout l'édifice de conquêtes sociales est menacé de ruine.

Le système de retraites universel par points de Macron, « mère de toutes les réformes » selon le MEDEF. Par exemple, le ministre de la Fonction publique, Olivier Dussopt, chargé de la destruction du statut et de 120 000 postes de fonctionnaires, a renvoyé les discussions sur la rémunération au mérite à celles qui se fonderont dans le cadre de la réforme des retraites. Même chose pour la protection sociale complémentaire. Si cette réforme passait, la Sécurité sociale serait la suivante :

Les régimes de base actuels définissent pour tous et tous un âge de départ, un nombre d'années (dont la validation des périodes de chômage maladie, maternité) et un salaire de référence. Le tout donnant une pension définie à l'avance et garantie par des droits (50 % des 25 meilleures années ou 75 % des 6 derniers mois).

Macron veut l'individualisation totale au nom de la liberté, avec un seul paramètre : le nombre de points (la somme des cotisations versées divisée par la valeur d'achat du point). L'âge de départ ? Vous êtes libres de partir quand vous voulez.



L'âge légal n'est plus qu'un seuil pour le décret. La CGT a calculé que cela occasionnerait une baisse de 20 à 30 % des pensions, sans compter la variation de la valeur de service de point (qui sert au calcul de la pension) en fonction de la « croissance » et autres critères dits économiques. Au bout, chacun dans son coin, serait libre de procéder, comme le dit Delcroix, à ces « arbitrages ».

Les systèmes par points sont faits pour pousser les salariés à partir le plus tard possible. Tant pas pour ceux et celles qui ont connu le chômage, ont été arrêtés pour maladie ou maternité. Pour les 40 % des salariés du privé qui ne sont plus au travail (certes des femmes) au moment de partir à la retraite (soit au chômage, en invalidité)... c'est la certitude d'une pension très faible. La garantie dite à comptes notoriels modifie le valeur de service du point en continu, en fonction de l'espérance de vie et de la démographie. En clair, plus les retraités sont nombreux, plus leur pension baisse.

Nous vivons une anticipation de cette diminution du droit à une pension garantie collectivement : depuis 1999 (Balladur), les pensions étaient plus indexées sur le salaire moyen mais sur l'index des prix (zone-basse).

Macron a décidé la fin de l'indexation et l'a arbitrairement une augmentation de 0,5 % en 2019 et en 2020, c'est à dire, une baisse du pouvoir d'achat.

Les femmes seraient les premières victimes de la réforme « Macron qui vise aussi les pensions de réversion. Sans ces dernières, les pensions des femmes passeraient de 71 % à 58 % de celles des hommes, une aggravation catastrophique.

Faire capoter le projet de régime universel par points et stabiliser actifs, retraités et jeunes est indispensable. Défense et amélioration de tous les régimes de retraite, avec celui des fonctionnaires et des autres régimes particuliers !

Philippe Bouyries

Pour les salarié-es qui ont craint de perdre leur emploi tout ou partie de leur vie active, arriver à la retraite est considéré comme une position enfin stable, un « statut », assis sur une pension garantie (certes insuffisante pour le plus grand nombre).

Le financement des régimes de bases par une partie du salaire des actif-ves (cotisations) concrétise la solidarité entre générations. Les sommes ainsi collectées et consommées en temps réel, comme celles de l'assurance maladie, des allocations familiales, des accidents du travail, font partie de la masse salariale que Macron veut diminuer en basculant de plus en plus de cotisations vers la CSG et en multipliant les exonérations de cotisations.

Tout l'édifice de conquêtes sociales est menacé de ruine.

Le système de retraites universel par points de Macron, « mère de toutes les réformes » selon le MEDEF.

Par exemple, le ministre de la Fonction publique, Olivier Dussopt, chargé de la destruction du statut et de 120 000 postes de fonctionnaires, a renvoyé les discussions sur la rémunération au mérite à celles qui se

tiendront dans le cadre de la réforme des retraites. Même chose pour la protection sociale complémentaire. Si cette contre réforme passait, la Sécurité sociale serait la victime suivante.

Les régimes de base actuels définissent pour tous et toutes un âge de départ, un nombre d'annuités (dont la validation des périodes de chômage, maladie, maternité) et un salaire de référence, le tout donnant une pension définie à l'avance et garantie par des droits (50 % des 25 meilleures années ou 75 % des 6 derniers mois).

Macron veut l'individualisation totale au nom de la liberté, avec un seul paramètre : le nombre de points (la somme des cotisations versées divisée par la valeur d'achat du point). L'âge de départ ? Vous êtes libres de partir quand vous voulez.

L'âge légal n'est plus qu'un seuil pour la décote. La CGT a calculé que cela occasionnerait une baisse de 20 à 30 % des pensions, sans compter la variation de la valeur de service du point (qui sert au calcul de la pension) en fonction de la « croissance » et autres critères dits économiques. Au bout, chacun·e dans son coin, serait libre de procéder, comme le dit Delevoye, à ces « arbitrages ».

Les systèmes par points sont faits pour pousser les salarié·es à partir le plus tard possible. Tant pis pour ceux et celles qui ont connu le chômage, ont été arrêtés pour maladie ou maternité. Pour les 40 % des salarié·es du privé qui ne sont plus au travail (surtout des femmes) au moment de partir à la retraite (car au chômage, en invalidité, ...), c'est la certitude d'avoir une pension très faible.

La variante dite à comptes notionnels modifie la valeur de service du point en continu, en fonction de l'espérance de vie et de la démographie. En clair, plus les retraité·es sont nombreux, plus leur pension baisse.

Nous vivons une anticipation de cette diminution du droit à une pension garantie collectivement : depuis 1993 (Balladur), les pensions n'étaient plus indexées sur le salaire moyen mais sur l'indice des prix (forte baisse).

Macron a décidé la fin de l'indexation et fixé arbitrairement une augmentation de 0,3 % en 2019 et en 2020, c'est à dire, une baisse du pouvoir d'achat.

Les femmes seraient les premières victimes de la « réforme » Macron qui vise aussi les pensions de réversion. Sans ces dernières, les pensions des femmes passeraient de 71 % à 58 % de celles des hommes, une aggravation catastrophique.

Faire capoter le projet de régime universel par points et mobiliser actif·ves, retraité·es et jeunes est indispensable. Défense et amélioration de tous les régimes de retraite, dont celui des fonctionnaires et des autres régimes particuliers !